

*Questions orales*

S'il doit y avoir un changement en Ontario ou au Manitoba, où l'on autorise aussi la surfacturation, laissons les provinces décider. Il y a une Loi canadienne sur la santé que nous avons appuyée. L'article dont le député parle dans sa question a été rejeté par la Chambre lorsqu'il l'a présenté la dernière fois.

## ON DEMANDE D'ADOPTER UN SYSTÈME DIFFÉRENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, il est parfaitement exact que l'article dont je parle a déjà été rejeté par le passé. Cependant, le ministre, qui siégeait alors de ce côté-ci de la Chambre, avait exprimé l'espoir, si ma mémoire est bonne, qu'aucun système de sanctions supplémentaire ne serait nécessaire. Depuis lors, le premier ministre de l'Ontario a déclaré qu'on peut continuer à payer indéfiniment sans prévoir de système semblable, ce qui est nécessaire à notre avis.

Le gouvernement va-t-il revenir sur sa position? Si le gouvernement de l'Ontario continue dans cette voie, ce qui coûte aux habitants de la province un million de dollars par semaine, le gouvernement fédéral va-t-il lui montrer la voie à suivre en adoptant un système différent pour l'encourager à prendre les mesures qui s'imposent par le biais de stimulants financiers?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point pour la gouverne du chef du Nouveau parti démocratique. Ses affirmations sont fausses. En effet, c'est exactement le contraire qui s'est produit. Les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont commencé à faire le nécessaire pour restreindre ou supprimer la surfacturation, selon la situation propre de chacune de ces provinces. En Ontario, le pourcentage diminue, de même qu'en Alberta. C'est pourquoi le député a tort d'affirmer le contraire. Je tiens à lui dire qu'il tenait peut-être à soulever cette question aujourd'hui, mais que les événements de l'an passé ne corroborent pas ses dires.

\* \* \*

● (1430)

## PETRO-CANADA

## L'UTILISATION DES TERRES DU CANADA

**M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Petro-Canada essaie d'affermir de grandes superficies de terre qu'elle possède dans les Terres du Canada à d'autres sociétés pétrolières, qu'elles soient canadiennes ou étrangères. Le projet de loi C-15 supprime la protection qu'offrait la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sur le plan de la canadienisation. Le vice-premier ministre peut-il confirmer que le principe de l'appartenance canadienne dans une proportion de 50 p. 100 d'ici 1990 est toujours valable pour le gouvernement?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, je crois que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été très claire à

ce sujet dans ses déclarations antérieures. Si le député veut entrer dans les détails, il ferait peut-être bien d'en parler à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à son retour.

## LA CANADIANISATION DE L'INDUSTRIE

**M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré une seule fois, paraît-il, qu'elle est en faveur de la canadienisation du secteur dans une proportion de 50 p. 100 d'ici 1990. Elle aurait également déclaré ceci: «Je n'interviens pas; les sociétés pétrolières et gazières connaissent la politique de la canadienisation obligatoire à 50 p. 100». Comment peut-on atteindre cet objectif d'ici 1990 compte tenu du fait que le gouvernement adopte une attitude désinvolte à cet égard?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, si le député a l'impression de ne pas s'y retrouver dans les déclarations de la ministre de l'Énergie, il devrait suivre mon conseil et lui parler directement à son retour.

Je crois que nous réalisons de grands progrès vers la canadienisation. Je conseille au député de lire certaines des histoires que l'on raconte sur Gulf Canada. Il constatera peut-être que l'on entendra parler très bientôt d'une initiative qui accentuera très fortement la canadienisation, c'est du moins ce que nous espérons.

\* \* \*

## LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

## LE RAPPORT DU COMITÉ HALL—LES MODALITÉS DE PAIEMENT

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait au comité d'enquête sur les paiements du Nid-de-Corbeau. Le comité Hall a reconnu avoir recommandé que les paiements soient versés aux producteurs même si les groupes qui avaient présenté des mémoires n'étaient pas tous d'accord. Comme cette révélation atténue considérablement la crédibilité de la recommandation, le ministre promettra-t-il à la Chambre qu'il ne proposera pas de mesure législative tendant à donner suite aux recommandations du rapport sans avoir examiné au préalable les effets néfastes que cette recommandation pourrait avoir sur les producteurs?

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'ai déclaré dans mon communiqué d'hier que nous avons l'intention de consulter les groupes et les associations de producteurs un peu partout au Canada. Cette recommandation a été formulée par le comité d'enquête créé en vertu de la loi. Le rapport est unanime. On y propose une recommandation spéciale qu'il conviendrait d'étudier sérieusement. Mais au fond, nous souhaitons favoriser un vaste débat poussé sur la question.